

SCI TARNOK

4 rue Pierre Le Loyer

Huillé

449430 HUILLE LEZIGNE

le 6 mars 2024

Objet : **Régularisation charges 2023**

Monsieur,

Je vous adresse le décompte des charges pour la période du
01/10/2022 au 30/09/2023 :

Avances : **856 € (8 x 78€ + 4 x 58€)**

Charges générales : 1245,25€ €

Ordures ménagères : 126 €

soit un total de **1371,25 €**

Il vous reste ainsi à me verser **515,25 €** dès que possible.

Je vous joins dans le mail accompagnant ce courrier le décompte
fourni par le syndic ainsi que le compte de la taxe foncière pour les ordures ménagères.

Je vous avais alerté dans mon mail du 30 mars 2023 que vos
versements ne seraient pas suffisants. Vous n'avez pas daigné en tenir compte, ni répondre à mon
mail.

Eu égard au moment qu'il vous reste à me verser, vous voudrez bien
revenir vers moi par retour de mail pour m'indiquer de quelle manière et sous quel délai vous allez
régulariser cette somme.

Je reviendrai vers vous pour l'augmentation annuelle du loyer du mois
de juin, lorsque l'IRL sera connu.

distinguées.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations